



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving  
Box/Boîte de Réception des Soumissions  
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti  
1st Floor/1<sup>ère</sup> étage, Suite 1212  
100-1045 Main Street  
Moncton  
New Brunswick  
E1C 1H1  
Bid Fax: (506) 851-6759

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau  
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)  
1045 Main Street / 1045, rue Main  
Moncton  
New Bruns  
E1C 1H1

<b>Title - Sujet</b> Bois de chauffage - Parc nat Fundy	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P132-190652/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5P132-190652	<b>Date</b> 2020-02-18
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MCT-015-5702	
<b>File No. - N° de dossier</b> MCT-9-42132 (015)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-03-25</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Standard Time AST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Drisdelle, Charlotte J.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mct015
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 962-5329 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 851-6759
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P132-190652/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P132-190652

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
MCT-9-42132

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MCT015  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **Modification No 001 à l'invitation à soumissionner**

### **Titre : Bois de chauffage – Parc national Fundy**

*Cette invitation à soumissionner est par la présente modifiée comme suit :*

**Dans la Demande de Proposition, Para 6.4.2 doit être supprimé et remplacé comme suit:**

#### **6.4.2 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus **à partir de mai à octobre.**

#### **ET;**

Cette modification est émise afin de:

- (1) Référence: **Annexe A - Besoin**  
SUPPRIMER l'Annexe A courante; et  
INSÉRER à la place l'Annexe A, Modification N° 001

#### **ET**

- (2) Référence: **Annexe B – Base de paiement**  
SUPPRIMER l'Annexe A courante; et  
INSÉRER à la place l'Annexe B, Modification N° 001

Toute les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Nom: Charlotte Drisdelle  
N° de téléphone: (506) 962-5329  
N° de télécopieur: (506) 851-6759  
Courriel: charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca

**SPÉCIFICATIONS - BOIS DE CHAUFFAGE SÉCHÉ AU FOUR**

Janvier 2020

Page 1 de 3

- 1. Portée du travail**
  - 1.1 Parcs Canada est chef de file reconnu en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine, gérant avec fierté et efficacité les parcs nationaux au nom de tous les Canadiens.  
  
À cet égard, cette soumission pour bois de chauffage spécifie **“bois de chauffage séché au four”**. Le bois de chauffage séché au four réduit les risques d’introduire des insectes exotiques, moisissures, champignons, etc. dans un parc national. Le bois de chauffage séché au four réduit également l’émission de particules de gaz organique et polluants dangereux dans l’air.
  - 1.2 L’entrepreneur doit fournir la main-d’œuvre, le matériel et l’équipement nécessaires pour préparer et livrer du bois de chauffage séché au four au parc national du Canada Fundy, conformément aux exigences prescrites.
- 2. Genre de bois**
  - 2.1 Le “bois de chauffage” séché au four est uniquement constitué de feuillus (bouleau jaune, érable, frêne ou hêtre) dont le degré d’humidité ne doit pas dépasser 15%.
  - 2.2 Chaque Paquet de bois doit comprendre un allume-feu.
- 3. Dimensions du bois**
  - 3.1 Les pièces de bois de chauffage séché au four doivent mesurer 38 cm (15 po) de long,  $\pm 2,5$  cm (1 po). L’aire transversale moyenne de chaque pièce doit être d’au plus 65 cm<sup>2</sup> (10 po<sup>2</sup>), et d’au moins 20 cm<sup>2</sup> (3 po<sup>2</sup>).
- 4. Emballage**
  - 4.1 Le bois doit être regroupé en paquets de 28.3dm<sup>3</sup> (1.0 pi<sup>3</sup>), chaque paquet doit comprendre un allume-feu. Les paquets doivent être attachés de façon à pouvoir être manipulés normalement, sans que des pièces de bois de chauffage s’en détachent. Les paquets doivent être liés avec une pellicule de plastique ou avec un sac de plastique bien résistant pour garder le bois sec. La pellicule de plastique et/ou le sac doit être biodégradable, recyclable et ne pas dégager de vapeurs toxiques ou nocives si qu’on le fait brûler. Aucun sac de jute ou sac en filet sera accepté.

**SPÉCIFICATIONS - BOIS DE CHAUFFAGE SÉCHÉ AU FOUR**

Janvier 2020

Page 2 de 3

- 4.2 Les paquets de bois doivent être étiquetés conformément aux règlements d'Industrie Canada relatifs au bois de chauffage préemballé. On doit trouver sur étiquette la désignation du produit, le nom de l'entrepreneur et le volume. Les étiquettes doivent être solidement posées et elles doivent être faites d'un matériau qui résiste à la manutention normale des paquets.

- 5. Lieux de livraison** 5.1 Le bois de chauffage devra être livré à la remise à bois du secteur de l'administration.

- 6. Conditions de livraison** 6.1 La livraison doit être faite à la remise à bois du secteur de l'administration. La majorité du bois devra être livrée du 30 juin au 31 août comme demandé avec un **avis préalable de 5 jours auprès d'un représentant du parc**. Parcs Canada sera responsable du déchargement approprié et du stockage du bois dans la remise au parc. Tous les «paquets emballés» de bois de chauffage doivent être livrés dans une **remorque fermée**, sur des palettes d'un maximum de 72 sacs d'un pied cube, les palettes doivent être enveloppés avec une pellicule d'emballage rétrécissable. La remorque fermée doit être munie d'un transpalette pour déplacer les palettes jusqu'au bout de la remorque afin de faciliter le déchargement par le personnel de Parcs Canada. Le personnel de Parcs Canada utilisera un chargeur pour transférer les palettes du camion au bâtiment de stockage de bois. À chaque livraison, un représentant du parc désigné assurera le contrôle de la qualité du bois de chauffage, ainsi que la vérification du numéro de paquets reçus. La livraison doit être faite entre 10h00 et 15h00. L'entrepreneur devra contacter un représentant du parc au moins 24 heures avant chaque livraison pour faire certain que cette livraison pourra être acceptée. L'entrepreneur doit fournir un bon de livraison pour chaque livraison qui devra être signée (acceptée) par un représentant du Parc au moment de la livraison.

**7. Quantité**

7.1 Selon la météo durant la saison de camping, le Parc a l'attention d'acheter:

**Année 1 - 20 000 paquets**

**Année 2 - 25 000 paquets (si l'option de prolonger est exercée)**

**Année 3 - 25 000 paquets (si l'option de prolonger est exercée)**

Le Parc garantie à l'entrepreneur d'acheter:

**Année 1- un minimum de 10 000 paquets**

**Année 2- un minimum de 15 000 paquets (si l'option de prolonger est exercée)**

**Année 3- un minimum de 15 000 paquets (si l'option de prolonger est exercée)**

**8. Ordres permanent et règlements**

8.1 L'entrepreneur et les personnes qui travaillent à son compte doivent prendre connaissance des ordres permanents et des règlements en vigueur au parc et ils doivent les observer en tout temps.

8.2 Il incombe à l'entrepreneur de se procurer les permis et les licences nécessaires pour exécuter ce contrat.

8.3 L'entrepreneur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile générale d'une couverture minimale de 1 000 000 \$.

Annex B - Basis of Payment - **Amdendment No. 001** / Annexe B - Base de Paiement - **Modification N° 001**

Title / Titre: Kiln Dried Firewood / Bois de chauffage séché au four

Vendor Name/ Nom du fournisseur:						
Solicitation No. / N° de soumission: 5P132-20 0652/A						
N° d'Art. / Item No.	Quantité / Quantity	Unit of Issue / Unité de distribution	DESCRIPTION	Price / Prix		
1	<p>Année 1</p> <p>2020 mai à octobre</p> <p>20 000 avec Garantie d'achat minimum de 10 000</p>	Bundle / Paquet	<p>« <b>Kiln Dried</b> » Firewood as per the mandatory specifications and requirements indicated at Annex "A". No Substitute</p> <p>Bois de chauffage «<b>séché au four</b>» selon les exigences et spécifications obligatoires décrits à l'annexe A. Aucun Substitut</p>		per / par	Bundle / paquet
2	<p>Année 2 <i>(si l'option de prolonger est exercée)</i></p> <p>2021 mai à octobre</p> <p>25 000 avec Garantie d'achat minimum de 15 000</p>	Bundle / Paquet	<p>« <b>Kiln Dried</b> » Firewood as per the mandatory specifications and requirements indicated at Annex "A". No Substitute</p> <p>Bois de chauffage «<b>séché au four</b>» selon les exigences et spécifications obligatoires décrits à l'annexe A. Aucun Substitut</p>		per / par	Bundle / paquet
3	<p>Année 3 <i>(si l'option de prolonger est exercée)</i></p> <p>2022 mai à octobre</p> <p>25 000 avec Garantie d'achat minimum de 15 000</p>	Bundle / Paquet	<p>« <b>Kiln Dried</b> » Firewood as per the mandatory specifications and requirements indicated at Annex "A". No Substitute</p> <p>Bois de chauffage «<b>séché au four</b>» selon les exigences et spécifications obligatoires décrits à l'annexe A. Aucun Substitut</p>		per / par	Bundle / paquet